

**POLITIQUE D'INVESTISSEMENT
DU FONDS DE MICROCRÉDIT AGRICOLE
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (FMAVR)**

**Zone agricole
et
Service du soutien aux entreprises
et développement des communautés**

Septembre 2025

Adopté(e) le : 18 septembre 2025
Résolution numéro : 25-09-310
Amendé(e) le : _____

TABLE DES MATIÈRES

Fondement de la Politique	1
Mission du Fonds de microcrédit agricole de La Vallée-du-Richelieu.....	1
Soutien aux promoteurs et promotrices	1
Critères d’admissibilité et d’investissement	1
Entreprises admissibles.....	1
Dépenses admissibles.....	2
Dépenses non admissibles.....	2
Critères de sélection.....	2
Prêts octroyés	3
Montant des prêts.....	3
Type de prêts	3
Conditions de versement du prêt octroyé	3
Moratoire de remboursement du capital	3
Paiement par anticipation	4
Défaut.....	4
Recouvrement	4
Processus de demande d’aide financière	4
Demande de prêt.....	4
Cheminement de la demande d’aide financière	5
Décision quant à l’octroi des prêts par le Comité du FMAVR.....	5
Confidentialité.....	6
Suivi des dossiers	6

ANNEXE

ANNEXE A – Formulaire de demande d’aide financière

FONDEMENT DE LA POLITIQUE

Mission du Fonds de microcrédit agricole de La Vallée-du-Richelieu

La mission du Fonds de microcrédit agricole de La Vallée-du-Richelieu (FMAVR) est d'apporter une aide financière, sous forme de prêt sans intérêt, pour les entreprises agricoles en démarrage, en processus de développement ou en processus de diversification, afin de favoriser le développement des petites entreprises agricoles dont le siège et les activités sont situés sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR).

Le FMAVR a été constitué et financé par divers partenaires ayant des objectifs communs en cette matière, à savoir la MRCVR, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et Financement agricole Canada.

Soutien aux promoteurs et promotrices

La MRCVR fournit les ressources nécessaires à l'accompagnement des entreprises et des promoteurs et promotrices qui souhaitent déposer un dossier en vue d'obtenir un prêt ou qui bénéficient d'un prêt octroyé à partir du FMAVR.

Les partenaires du FMAVR considèrent que le mentorat est un excellent moyen d'accroître les chances de réussite et ainsi bonifier un dossier. Le service de mentorat est offert via le Réseau Mentorat à la MRCVR.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET D'INVESTISSEMENT

Entreprises admissibles

Les entreprises admissibles à un prêt du FMAVR sont celles qui respectent l'ensemble des critères suivants :

- L'entreprise exerce ou exercera principalement des activités d'agriculture.
- Les activités faisant l'objet de la demande de financement sont ou seront réalisées sur le territoire de la MRCVR.
- L'entreprise est membre en règle de l'UPA.
- L'entreprise est enregistrée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et détient un numéro d'identification ministériel (NIM).
- L'entreprise est en processus de prédémarrage, de démarrage, de repreneuriat, de diversification, de transformation ou de développement.
- Les activités de l'entreprise respectent les lois, normes et règles en vigueur.
- Une mise de fonds de 20 % du promoteur ou de la promotrice est exigée sur le projet présenté. La mise de fonds peut prendre différentes formes : capital, équipement, immobilisation ou frais d'incorporation. Les dépenses ne doivent pas avoir été réalisées avant l'octroi de l'aide financière.
- Le FMAVR ne peut pas servir à l'acquisition de quotas ou autres parts de production attribuée.

Dépenses admissibles

Pour l'ensemble des projets :

- Le projet présenté par l'entreprise n'est pas réalisé et vise à procéder à l'achat d'équipements ou d'animaux, au paiement de services-conseils, à effectuer une plantation ou à préparer le terrain à cette fin, à faire de la transformation, de la distribution ou de la mise en marché ainsi que toute autre activité connexe jugée acceptable par le Comité du FMAVR.
- Les dépenses en capital strictement et directement liées à la concrétisation du projet de l'entreprise, telles que l'acquisition de technologie, de terrain, de bâtiment, d'équipement, de machinerie et de matériel roulant ainsi que la construction, l'agrandissement, la rénovation, l'aménagement du terrain et des locaux.
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou de progiciels, de brevets et de toute autre dépense de même nature en excluant cependant les activités de recherche et de développement.
- Les besoins en fonds de roulement se rapportant strictement aux opérations de l'entreprise, calculés pour la première année d'opération.

Pour les projets de repreneuriat :

- Les dépenses d'acquisition de titres de propriété de l'entreprise visée (actions avec droit de vote ou parts) et d'actifs de l'entreprise visée.
- Les honoraires professionnels strictement et directement liés à la transaction et à l'acquisition de l'entreprise ainsi qu'à la transmission de la direction de l'entreprise.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses engendrées avant le dépôt de la présente demande.
- Le financement de frais d'intérêt pour de l'achat d'équipement.
- Le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital.
- Les opérations et les transactions entre entreprises ou partenaires liés.
- Les dépenses de recherche et développement.
- Les dépenses affectées au fonctionnement normal de l'entreprise.
- Les dépenses non liées directement au projet.
- Les taxes de vente applicables au Québec.

Critères de sélection

Les critères suivants sont des facteurs qui sont considérés pour prioriser les candidatures :

- Faisabilité du projet
- Capacité de réalisation du demandeur
- Retombées anticipées après le projet
- Effet levier du prêt
- Création de synergies entre les entreprises du territoire
- Perspective de développement durable
- Pratiques agroenvironnementales
- Intégration des technologies

- Rentabilité financière de l'entreprise
- Viabilité financière de l'entreprise
- Répond à un ou plusieurs objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- Appréciation globale du projet

PRÊTS OCTROYÉS

Montant des prêts

Pour les années _____ inclusivement, le FMAVR dispose d'un budget annuel maximal de _____ \$ aux fins d'octroi de prêts à des entreprises admissibles.

Le montant du prêt accordé à une entreprise est fixé en fonction du projet, à la discrétion du Comité du FMAVR, et peut atteindre un maximum de 10 000 \$ par demande.

Type de prêts

L'aide financière accordée par le FMAVR prend la forme de prêts à terme de 5 ans, sans intérêt et sans garantie pour lesquels un seul versement est exigé annuellement de l'emprunteur, d'un montant minimal de 20 % du montant total du prêt octroyé. Par exemple, pour un prêt de 10 000\$, l'emprunteur devra rembourser 2 000 \$ annuellement pendant 5 ans.

Conditions de versement du prêt octroyé

Un prêt octroyé sera versé à l'entreprise à la suite de la signature d'une convention entre la MRCVR et l'entreprise.

Ce contrat établit les conditions d'attribution de l'aide financière, les responsabilités des parties et les conditions de versement.

Le prêt est notamment assujéti aux obligations suivantes du promoteur ou de la promotrice ou du groupe de promoteurs ou de promotrices propriétaires de l'entreprise au moment du dépôt de la demande d'aide financière :

- Demeurer propriétaire(s) d'au moins 50 % des actions avec droit de vote ou parts de l'entreprise ou d'au moins 50 % de la juste valeur des actifs de l'entreprise pour la durée du prêt.
- Conserver sur le territoire de la MRCVR les activités faisant l'objet de la demande de financement pendant toute la durée du prêt.
- Maintenir en vigueur, en tout temps, tous les permis et licences nécessaires à la poursuite de ses affaires et à la détention de ses biens.
- Avoir payé tous les impôts et taxes pour lesquels il (elle) est redevable.

Moratoire de remboursement du capital

Le Comité du FMAVR peut, à sa seule discrétion, accorder pendant la première, deuxième, troisième ou quatrième année du prêt, un moratoire de remboursement d'un an à une entreprise qui en fait la demande écrite.

Le versement de l'année visée par le moratoire devra être ajouté aux versements exigés pour les années subséquentes du prêt.

Paiement par anticipation

L'entreprise peut rembourser l'entièreté ou une partie du prêt par anticipation en tout temps, moyennant le respect des conditions stipulées dans la convention de prêt.

Défaut

En cas de défaut à l'une ou l'autre des obligations prévues au contrat, la partie du prêt non remboursé doit être remise immédiatement aux partenaires du Fonds.

Recouvrement

Dans les situations où une entreprise ne respecte pas ses obligations, la MRCVR met en œuvre la procédure de recouvrement applicable prévue à la convention des partenaires du FMAVR.

PROCESSUS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Demande de prêt

Toute demande d'aide financière, sous forme de prêt, dans le cadre du FMAVR doit être accompagnée d'une description écrite détaillée du projet visé, incluant : les caractéristiques et compétences des propriétaires de l'entreprise en lien avec ce projet, le marché ciblé et son potentiel, l'analyse de la concurrence (privée et publique), les probabilités de réussite, ainsi que toute autre information pertinente. La demande doit également comprendre des prévisions financières précises, indiquant le coût total du projet et, le cas échéant, les sources de financement additionnelles envisagées.

Les documents à déposer avec la demande pour les entreprises en démarrage sont les suivants :

- Formulaire de demande
- Plan d'affaire ou annexe dans le formulaire de demande
- Document pour autoriser l'enquête de crédit
- États financiers prévisionnels sur deux ans
- Curriculum vitae des promoteurs ou promotrices
- Bilan personnel
- Preuve de mise de fonds
- Bilan d'ouverture

Les documents à déposer avec la demande pour les entreprises en processus de diversification sont les suivants :

- Formulaire de demande
- Plan d'affaire ou annexe dans le formulaire de demande
- Document pour autoriser l'enquête de crédit
- États financiers des deux dernières années
- États financiers prévisionnels sur deux ans
- Curriculum vitae des promoteurs ou promotrices
- Bilan personnel
- Preuve de mise de fonds

Cheminement de la demande d'aide financière

La MRCVR, par l'intermédiaire de son Service du soutien aux entreprises et développement des communautés, fournit les ressources nécessaires à l'accompagnement des entreprises et des promoteurs et promotrices qui souhaitent déposer un dossier.

Si la demande est jugée incomplète dans sa présentation, mais potentiellement admissible, le promoteur ou la promotrice est accompagné(e) afin de l'aider à finaliser sa demande.

Lorsque la demande est complète, celle-ci est acheminée par le (la) secrétaire du Comité du FMAVR au Service du soutien aux entreprises et développement des communautés afin d'être préanalysée. La demande est ensuite envoyée au Comité du FMAVR.

Décision quant à l'octroi des prêts par le Comité du FMAVR

Le Comité du FMAVR est formé d'un membre du Conseil de la MRCVR siégeant au Comité sur les aides financières (CAF) et d'un(e) représentant(e) de chacun des partenaires corporatifs du FMAVR ayant contribué minimalement à 10 % du total du FMAVR. Ces membres peuvent être remplacés par les substituts nommés par les partenaires du FMAVR.

Le Comité du FMAVR se réunit minimalement une fois par année, pour prendre connaissance des demandes de prêt reçues et décider d'octroyer ou non les prêts demandés, et également pour prendre connaissance des demandes écrites de moratoire reçues et décider d'accorder ou non ces moratoires en conformité avec la présente Politique d'investissement.

Le quorum est composé d'au moins 60 % des représentant(e)s nommé(e)s ou de leurs substituts. La présence à une rencontre peut être en personne, par vidéoconférence ou par un autre moyen technologique qui permet aux participants et participantes de communiquer entre eux.

Le Comité du FMAVR se base sur une grille d'évaluation qu'il a adoptée pour attribuer des points aux demandeurs. Ces points serviront à sélectionner les candidats et candidates admissibles au prêt dans le cas où il y en aurait plusieurs.

Les membres du Comité du FMAVR doivent déclarer tout conflit d'intérêts potentiel quant à l'octroi d'un prêt à une entreprise et doivent alors se retirer des délibérations concernées par ce conflit d'intérêts. Le quorum est alors réduit du nombre de personnes qui doivent s'abstenir de délibérer. Les décisions sont prises à la majorité des personnes présentes à la rencontre et éligibles à voter. Le Comité du FMAVR peut adopter une charte de Comité afin d'établir des règles de régie interne.

Enfin, le Comité a un pouvoir de recommandation et la décision finale revient au Conseil de la MRCVR.

Confidentialité

L'information présentée dans une demande de prêt par une entreprise demeure confidentielle en tout temps. Toutefois, advenant l'octroi d'un prêt du FMAVR à une entreprise, le montant du prêt octroyé, le nom de l'entreprise bénéficiaire ainsi que la nature du projet et des activités de l'entreprise sont des informations annoncées publiquement.

SUIVI DES DOSSIERS

Le financement d'un projet exige un suivi périodique de l'entreprise par le Service du soutien aux entreprises et développement des communautés de la MRCVR. Ce suivi permet de conseiller les responsables des entreprises sur leurs activités ou de prévoir tout événement susceptible d'affecter le remboursement du prêt accordé.

ANNEXE

FONDS DE MICROCRÉDIT AGRICOLE (FMAVR)
FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1.1 Coordonnées

Nom de l'entreprise :	_____		
Responsable :	_____		
Fonction :	_____		
Adresse :	_____		
Municipalité :	Code postal :	_____	
Téléphone :	Autre téléphone :	_____	
Courriel :	_____		
	Locataire <input type="checkbox"/>	Propriétaire <input type="checkbox"/>	_____
Numéro d'identification ministériel (NIM) :	_____		

1.2 Coordonnées pour correspondance (si différentes de celles susmentionnées)

Nom de l'entreprise :	_____		
Responsable :	_____		
Fonction :	_____		
Adresse :	_____		
Municipalité :	Code postal :	_____	
Téléphone :	Autre téléphone :	_____	
Courriel :	_____		

1.3 Statut juridique

Forme juridique de l'entreprise :		
<input type="checkbox"/> Entreprise individuelle	<input type="checkbox"/> Coopérative	
<input type="checkbox"/> Société en nom collectif ou en commandite	<input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif	
<input type="checkbox"/> Compagnie (inc.)	<input type="checkbox"/> Entreprise constituée en société de régime fédéral	
Date de constitution :		
Jour / mois / année		
Début des opérations :		
Jour / mois / année		
Fin d'année financière :		
Jour / mois / année		

2. PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE

	Actionnaire A			Actionnaire B			Actionnaire C		
Nom et prénom									
Date de naissance	JJ	MM	AAAA	JJ	MM	AAAA	JJ	MM	AAAA
Poste occupé									
Adresse	No civique	Rue		No civique	Rue		No civique	Rue	
Ville de résidence									
Code postal									
Téléphone									
Courriel									
Pourcentage (%) des actions votantes détenues									
Actuelles									
Prévues									
Scolarité									
Plus haut niveau académique atteint									
Domaine d'étude									

Un document légal (convention, contrat) déterminant les clauses du partenariat entre les propriétaires de l'entreprise existe-t-il?

Oui Non Si oui, précisez :

3. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

3.1 Historique de l'entreprise :

3.2 Produits et services offerts :

4. PROJET D'INVESTISSEMENT

4.1 Parlez-nous brièvement du projet pour lequel vous sollicitez la contribution du Fonds de microcrédit agricole de La Vallée-du-Richelieu.

4.2 Quel montant souhaitez-vous obtenir du programme? _____

4.3 Type de projet

Démarrage

Expansion/croissance

Certification à l'égard d'une norme

Diversification

Modernisation

Redressement/Consolidation

Acquisition

Autre.

Précisez : _____

5. LES RESSOURCES HUMAINES

5.1 Emplois spécifiques au projet

Indiquez le nombre d'emplois créés ou maintenus pour les deux premières années du projet.

	CRÉATION D'EMPLOIS			MAINTIEN D'EMPLOIS		
	Temps complet	Temps partiel	Saisonnier	Temps complet	Temps partiel	Saisonnier
An 1						
An 2						

5.2 Quelle est la disponibilité de la main-d'œuvre pour votre secteur d'activité? Entrevoyez-vous des défis pour votre projet?

6. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 Avez-vous ou envisagez-vous, dans le cadre du projet, solliciter d'autres bailleurs de fonds?

Oui Non Si oui, qui :

Bailleurs de fonds	Demande déposée	En attente de réponse	Approuvée	Refusée	Montant
Institution financière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Investissement Québec	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Financière agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Présentez-nous le coût et le financement du projet.

COÛT DU PROJET		FINANCEMENT DU PROJET	
Besoin de liquidité	\$	Mise de fonds (20 % du coût du projet)	\$
Inventaire/Stocks	\$		
Terrain	\$	Fonds de microcrédit agricole	\$
Bâtisse/ améliorations locatives	\$		
Équipement/outillage	\$	Subventions	\$
Matériel roulant	\$		
Améliorations locatives	\$	Financement institutionnel (Banque, caisse)	\$
Marketing	\$		
Formations	\$	Autre :	\$
Autre :	\$	Autre :	\$
Autre :	\$	Autre :	\$
COÛT TOTAL	\$	FINANCEMENT TOTAL	\$

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Comment les activités de votre entreprise s'intègrent-elles dans une perspective de développement durable?

7.2 Quelles seront les retombées de votre projet dans votre milieu?

7.3 Votre projet permet-il de réaliser des synergies avec les autres entreprises de votre milieu?

7.4 Avez-vous d'autres informations pertinentes à nous communiquer?

8. DOCUMENTS OBLIGATOIRES EXIGÉS LORS DU DÉPÔT D'UN PROJET

	MICROCRÉDIT AGRICOLE
Copie du plan d'affaires. Dans le cas contraire, répondez aux questions des sections de l'annexe A.	✓
Consentements : Enquête de crédit personnel (Formulaire à remplir)	✓
États financiers des deux dernières années, sauf si démarrage	✓
États financiers prévisionnels sur deux ans (disponible sur le site Internet de la MRCVR)	✓
Curriculum vitae des promoteur(-trice)s ou associé(e)s	✓
Bilan personnel signé pour chacun des actionnaires (document fourni)	✓
Preuve de mise de fonds des promoteur(-trice)s	✓
Si démarrage, bilan d'ouverture	✓

Les documents suivants peuvent être exigés en partie ou en totalité selon l'analyse du dossier.

Copie de la convention des associés (si plus d'un actionnaire)	
Désignation de la structure du capital-actions	
Lettre d'offre de financement bancaire (s'il y a lieu)	
Liste des comptes à recevoir et à payer ventilée s'il y a lieu (âge)	
Copie du bail ou preuve de propriété	
Tout autre document jugé pertinent	

9. DÉCLARATION

Je, _____, représentant(e) dûment autorisé(e) de _____, fais une demande officielle de financement au montant de _____ \$ dans le cadre du Fonds de microcrédit agricole de La Vallée-du-Richelieu.

Je certifie que les renseignements contenus dans le présent document ainsi que ceux annexés, sont, au meilleur de ma connaissance, complets et véridiques en tout point.

Les documents transmis par les représentant(e)s demeurent la propriété de la MRC de La Vallée-du-Richelieu qui en assure la confidentialité. Toutefois, les représentant(e)s autorisent la MRC de La Vallée-du-Richelieu à échanger, avec ses partenaires, tout renseignement ou document nécessaire à l'étude de la présente demande.

La MRC de La Vallée-du-Richelieu conserve le droit de réduire, de façon proportionnelle, la contribution accordée dans le cas où le coût total du projet serait révisé à la baisse.

Tout projet sera évalué en fonction des renseignements fournis dans le présent formulaire et dans les documents identifiés comme éléments annexés au dossier.

De plus, je confirme respecter ces critères d'admissibilité pour le programme :

- L'entreprise exerce ou exercera principalement des activités en agriculture.
- Le siège de l'entreprise est situé sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et/ou et les activités faisant l'objet de la demande de financement sont exercées ou seront exercées sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.
- L'entreprise est membre en règle de l'UPA.
- L'entreprise est enregistrée auprès du MAPAQ et détient un NIM.
- L'entreprise est en processus de prédémarrage, de démarrage, de reprenariat, de diversification, de transformation ou de développement.
- Le projet présenté par l'entreprise n'est pas réalisé et vise à procéder à de l'achat d'équipements ou d'animaux, au paiement de services-conseils, à effectuer une plantation ou à préparer le terrain à cette fin, à faire de la transformation, de la distribution ou de la mise en marché ainsi que toute autre activité connexe jugée acceptable par le Comité du FMAVR.
- Les activités de l'entreprise respectent les lois, normes et règles en vigueur.
- Une mise de fonds de 20% du (de la) promoteur(-trice) est exigée. La mise de fonds peut prendre différentes formes; capital, équipement, immobilisation ou frais d'incorporation.
- Le FMAVR ne peut pas servir à l'acquisition de quotas ou autres parts de production attribuée.

Enfin, je confirme avoir pris connaissance de la Politique d'investissement du FMAVR ainsi que ses rouages et j'en comprends les modalités. Je comprends aussi que par le dépôt de cette demande, advenant l'octroi d'un prêt du FMAVR, le montant du prêt octroyé, le nom de mon entreprise ainsi que la nature du projet et des activités de mon entreprise seront des informations annoncées publiquement.

_____ Prénom et nom (lettres moulées)	_____ Signature	_____ Date Jour / mois / année
---	--------------------	--------------------------------------

10. AUTORISATION

Par les présentes, je confirme que l'entreprise et moi-même ne sommes pas impliqués dans un litige ou aucune poursuite pouvant affecter l'entreprise, et ne sommes aucunement en défaut auprès des différentes instances gouvernementales.

Je consens à ce que la MRC de La Vallée-du-Richelieu recueille et détienne, auprès de toute personne ou organisme, tous les renseignements jugés nécessaires à la prestation de tout service financier requis dans le cadre de l'objet du dossier. Ce consentement s'applique également à la mise à jour des renseignements aux fins de permettre à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de réanalyser les engagements que le (la) soussigné(e) a envers elle, notamment dans le cadre de renouvellements, d'amendements ou de changements dans les relations d'affaires.

Je consens à ce que toute personne communique avec la MRC de La Vallée-du-Richelieu de tels renseignements, même si ceux-ci figurent dans un dossier fermé ou inactif.

Je consens à ce que la MRC de La Vallée-du-Richelieu divulgue des renseignements me concernant à toute institution financière, agent de renseignements personnels, co-emprunteur, évaluateur ou toute personne avec laquelle la MRC de La Vallée-du-Richelieu ou le (la) soussigné(e) entretient des relations dans le cadre de la prestation de services financiers requis conformément à l'objet du dossier.

Signature : _____ Signature : _____
Propriétaire, associé(e) ou actionnaire A Propriétaire, associé(e) ou actionnaire B

Signature : _____ Date : _____
Propriétaire, associé(e) ou actionnaire C jour / mois / année

Signé à : _____

Vous pouvez nous faire parvenir ce formulaire par courriel à dev.zoneagricole@mrcvr.ca.

Autrement, vous pouvez imprimer ce document et nous l'acheminer par la poste à l'adresse suivante :

MRC de La Vallée-du-Richelieu
À l'attention de : Agent(e) de développement agricole et bioalimentaire
255, boulevard Laurier, bureau 100
McMasterville (Québec) J3G 0B7

Pour toute question, communiquez avec l'agent(e) de développement agricole et bioalimentaire, par téléphone au 450 464-0339, poste 2114, ou par courriel à dev.zoneagricole@mrcvr.ca.

SECTION À REMPLIR SEULEMENT SI VOUS N'AVEZ PAS DE PLAN D'AFFAIRES

11. L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

11.1 Avez-vous de l'expérience en lien avec le secteur d'activités de l'entreprise?

Oui Non Si oui, décrivez :

11.2 Avez-vous une formation en lien avec le secteur d'activités de l'entreprise?

Oui Non Si oui, décrivez :

11.3 Avez-vous déjà été en affaires? Dans l'affirmative, parlez-nous de votre expérience et ce que vous avez appris.

11.4 Quelles sont vos aptitudes/qualités d'entrepreneur(e)?

11.5 Quelles sont vos aptitudes entrepreneuriales à améliorer?

11.6 Quelles sont vos principales réalisations ?

12. LE MARCHÉ

12.1 Décrivez brièvement le marché dans lequel évolue l'entreprise.

12.2 Décrivez les tendances du marché dans lequel évolue l'entreprise.

12.3 Décrivez votre concurrence.

12.4 Décrivez votre clientèle cible.

12.5 Décrivez quelles sont vos stratégies pour développer votre entreprise.

13. LES OPÉRATIONS

13.1 À ce jour, est-ce que votre capacité de production est suffisante et adaptée aux besoins du marché?

Oui Non Si non, décrivez :

13.2 Avez-vous des client(e)s actuel(le)s? Des ententes signées? Décrivez.

13.3 Avez-vous votre permis d'exploitation auprès de la municipalité où est localisée (ou sera) votre entreprise?

Oui Non

13.4 Décrivez la réglementation ou les normes entourant vos produits et services.